

L'an deux mil dix, le six avril à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 12 mars 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la Mairie de GUERARD, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux: Raoul LAVÉRIE, Philippe GALY, Bernard HAMELIN ;

Représentant la commune de Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Marc GILLOOTS, Alain GRIES ;

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Pierre DREYFUS, Denis HERTZ, Maurice SEPIERRE,

Représentant la commune de Pommeuse : Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Yves PAINDAVOINE,

Présents membres suppléants : Gérard RIBINIK, Anne Marie THIEBAUT, Patricia HAULEUX, Pierrette TURLAN, Philippe CLAUSIER, Georges DEBUCHY,

Absents excusés membres titulaires :

Christine GILLOIRE qui a donné pouvoir à Patricia HAULEUX

Jacques ALONSO qui a donné pouvoir à Pierrette TURLAN,

Franck DUBUGET représenté par Annie PATERNOSTRE

Bruno GIBERT représenté par Marc GILLOOTS

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour quatre points supplémentaires :

- Nouvelle tarification des accueils de loisirs au 1/5/2010
- CLAIR : avenant n°3 poste de charge de mission
- Hôtel d'Entreprises : contrat d'entretien porte automatique
- Budget annexe Assainissement : Groupement de commande travaux de réhabilitation

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

#### ORDRE du JOUR

- Vote du budget primitif principal
  - o Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises
- Vote du budget primitif annexe de l'hôtel d'entreprises
- Vote du budget primitif annexe de l'assainissement
- Vente du bâtiment SAMI 1
- CLAIR : étude complémentaire de piquetage, autorisation de signer la convention
- Syndicat mixte du centre aquatique des capucins : modification de l'article 6 (mode de représentation des membres)
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>sd</sup> classe
- Validation des statuts du SIACFP
- Modification des taxes de raccordement
- Avenant au contrat d'Armor cuisine
- Séjours ados 2010

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 10 décembre 2009, il est approuvé et signé.

### **1/ Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises et Vote du budget primitif principal**

Le Président propose de voter le taux de la CFE pour 2010, informe que les services de la trésorerie ont été sollicités pour le déterminer, propose le taux de 13.27 %,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

Présentation du Budget Primitif 2010 par M. GRIES, après avoir donné le détail par chapitre,

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2010.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 530 593 €	2 530 593 €
Investissement	143 809 €	143 809 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **2/ Vote du budget primitif annexe de l'hôtel d'entreprises 2010**

Présentation du Budget Primitif 2010 de l'Hôtel d'Entreprises par M. GRIES, après avoir donné le détail par chapitre,

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2010.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	166 811 €	166 811 €
Investissement	39 942 €	39 942 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **3/ Vote du budget primitif annexe de l'assainissement**

Présentation du Budget Primitif 2010 de l'assainissement par M. GRIES, après avoir donné le détail par chapitre,

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2010.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Exploitation	208 882 €	208 882 €
Investissement	517 820 €	517 820 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **4/ Vente du bâtiment SAMI 1**

Le Président, rappelle que le bâtiment dit « SAMI1 » situé sur la parcelle G 1383 pour 1500 m<sup>2</sup> environ, est en vente,

Informe que Mme BOLZINGER et M. MAINTIGNEUX ont fait une proposition écrite pour l'achat du bâtiment SAMI1, pour une valeur de 140 000 €

Dit que l'avis des domaines a été sollicité, et informe de leur réponse en date du 5/03/2010,

Le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de procéder à la vente de ce bâtiment et de procéder à la signature de tous les actes liés à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, ces décisions.

### **5/ CLAIR :**

#### **5.1 : étude complémentaire de piquetage, autorisation de signer la convention**

Vu le contrat CLAIR signé en date du 6 octobre 2005,

Vu l'action inscrite au 5<sup>ème</sup> programme, pour l'étude complémentaire de piquetage,

Propose d'effectuer un complément d'étude de piquetage pour un montant globale de 10674.30 €TTC, subventionné par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) 30 % et la Région Île de France 28%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

NE SOLLICITE PLUS le Conseil Général au titre du 5<sup>ème</sup> programme d'actions du CLAIR, pour une subvention représentant 50 % du coût total de l'opération soit 4485 €  
 DECIDE de réaliser un complément d'étude à l'étude de piquetage pour un montant de 10 674.30 € TTC subventionné par la CDC à hauteur de 3202.29 € et par le Conseil Régional à hauteur de 2972.03 €;  
 ACCEPTE que la communauté de communes « Avenir et Développement du secteur des trois Rivières » soit l'interlocuteur du Département et assure, pour le compte de l'ensemble du territoire le portage financier.  
 VALIDE la convention de répartition financière qui s'inscrit dans le cadre de l'action,  
 AUTORISE le Président à signer tous documents s'y rapportant.

### **5.2 : Avenant n°3 poste de chargé de mission**

Le Président, rappelle que la convention porte sur le poste d'agent de développement local dans le cadre du contrat CLAIR,

Le financement est réparti entre les trois communautés de communes, le SCOT et la commune de Mortcerf.

Dit que la dépense est prévue au budget primitif 2010 au chapitre 65, article 65738,

Demande l'autorisation de signer l'avenant.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **6/ Syndicat mixte du centre aquatique des capucins : modification de l'article 6 (mode de représentation des membres)**

Vu l'arrêté préfectoral du 14/12/2009 augmentant le périmètre de la communauté de communes Avenir et Développement des 3 Rivières,

Après examen et délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la modification de la rédaction de l'article 6 des statuts comme suit :

*« article 6 : comité syndical – mode de représentation des membres »*

*Le comité syndical est institué d'après les règles fixées aux articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-16 du CGCT.*

*Chaque membre est représenté par trois délégués titulaires pour les 4000 premiers habitants, et d'un délégué supplémentaire par tranche de 4000 habitants.*

*A ce jour, les membres sont chacun représentés au sein du comité par autant de délégués titulaires que de délégués suppléants :*

- *communauté de communes de la Brie des Templiers : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants,*
- *communauté de communes Avenir et Développement du secteur des 3 Rivières : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,*
- *communauté de communes de la Brie des Moulins : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,*

*Conformément à l'article L.5212-16 du CGCT, seuls prennent part au vote, lors des délibérations afférentes à la compétence « à la carte » prévue à l'article 2.2, les délégués des membres ayant opté pour cette compétence.*

*En revanche, tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres du Syndicat mixte, et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat »*

Après examen et délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

DESIGNE :

Jean Pierre CE en qualité de délégué titulaire et Anne Marie THIEBAUT en qualité de délégué suppléant.

Pour information donne la liste des délégués représentant la communauté de communes de la Brie des Moulins :

<b>TITULAIRES</b>	1 - ALONSO Jacques
	2 - COMMANAY Michel
	3 - DREYFUS Pierre
	4 - LAVERIE Raoul
	5 - CE Jean Pierre
<b>SUPPLEANTS</b>	1 - EBERHARDT Josiane
	2 - MARTIN Josette
	3 - SEPIERRE Maurice
	4 - PATERNOSTRE Annie

**7/ Création d'un poste d'adjoint technique de 2sd classe**

Informe que la collectivité doit procéder au reclassement d'un agent,

Dit que cet agent titulaire au grade d'adjoint d'animation de 2sd classe (échelle 3) a reçu par arrêté préfectoral une interdiction d'exercer ses fonctions pour une durée illimitée, auprès d'un public de mineurs, et ne peut donc plus exercer ses fonctions dans les accueils de loisirs,

Dit que l'avis du Centre de Gestion a été sollicité, et qu'il précise que la collectivité doit proposer à cet agent un autre emploi et éventuellement un détachement dans une autre filière.

Demande la création d'un poste d'adjoint technique de 2sd classe à temps complet pour le reclassement de cet agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire REJETTE à un (1) pour et dix sept (17) contres, la création de ce poste.

**8/ Validation des statuts du SIACFP**

Vu la délibération du 29 juin 2009 n°29/09 approuvant l'adhésion de la commune de Saint Augustin au SIACFP,

Vu l'arrêté préfectoral n°09/193 du 18 décembre 2009 portant dissolution du Syndicat du Hameau des Bordes,

Vu l'arrêté préfectoral n°09/194 du 18 décembre 2009 portant adhésion de la commune de Saint Augustin au syndicat,

Vu la délibération du 26 février 2010 portant modification des statuts du SIACFP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications des statuts tels qu'annexés à la présente délibération,

APPROUVE la nouvelle dénomination : **Syndicat Mixte d'Assainissement de Pommeuse et ses Environs (SMAPE)**.

**9/ Budget Annexe Assainissement :****9.1 : Modification des taxes de raccordement**

Vu la délibération en date du 14/02/2008 fixant les taxes de raccordement au réseau d'assainissement, et considérant les erreurs d'interprétation possible de celle-ci,

PROPOSE de fixer le montant de la taxe de raccordement à :

- 1250 €par logement édifié postérieurement à la mise en service du réseau public,
- 400 € par logement édifié postérieurement à la mise en service du réseau dans le cadre d'opérations globales d'aménagements où les réseaux d'assainissement ne sont pas pris en charge par le syndicat,
- 700 €par branchement à la suite de travaux de création de réseaux d'assainissement réalisés par la collectivité pour des opérations subventionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

**9.1 : Marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement à Dammartin sur Tigeaux et Guérard en groupement de commande avec le SIACFP**

Le Président, informe :

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Dammartin sur Tigeaux a permis de dresser un bilan de l'état des réseaux d'assainissement et des travaux de réhabilitation sont notamment nécessaires sur la rue Jean de Bannot et rue de la Vendée.

Des inspections télévisées réalisées au 19 Grande Rue à Guérard ont mis en relief des dégradations et des travaux de réhabilitation par l'intérieur sont également nécessaires.

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation sont également nécessaires sur la commune de Faremoutiers préalablement aux travaux de voirie. La compétence assainissement sur cette commune relève du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Celle sur Morin Faremoutiers Pommeuse (SIACFP).

Il serait intéressant pour les deux collectivités d'un point de vue économique qu'une seule et même entreprise réalise ces travaux ce qui est possible en ayant recours à un groupement de commande.

Le groupement de commandes est constitué en vue de confier à un même cocontractant l'exécution de travaux simultanés et coordonnés. Une des collectivités membres du groupement doit être désignée comme

coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Néanmoins, chaque collectivité s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'ils ont été préalablement déterminés.

Le Président propose donc de former un groupement de commande avec le SIACFP et que le groupement entame la procédure de consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à lancer une consultation sur procédure adaptée en vue de la désignation d'une entreprise pour réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement,

AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante au regard des critères de jugement des offres pour les besoins de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins et toutes les pièces s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget,

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commande dans laquelle le SIACFP est coordonnateur du groupement.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de Seine et Marne pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux.

### **10/ Avenant au contrat d'Armor cuisine**

L'avenant à ce contrat est nécessaire afin de prolonger temporairement le contrat de fourniture et livraison de repas en liaison froide destiné à nos accueils de loisirs ;

Il est rappelé que le contrat a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2006,

Informe du lancement d'un appel d'offres ;

Propose de prolonger ce contrat jusqu'au 31/08/2010 ;

Demande l'autorisation de procéder à la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **11/ Prestations des accueils de loisirs**

#### **11.1 : Tarifs des journées d'accueil de loisirs :**

Propose de rajouter deux tranches supplémentaires pour équilibrer les écarts entre les tranches déjà existantes (passage de 2977 € à 4505 €) ;

Revenus annuels /12	Prix par enfant et par jour pour		
	famille de 1 enfant	famille de 2 enfants	famille de 3 enfants et plus
Inférieur à 1067,14 €	7,38 €	6,63 €	5,75 €
Inférieur à 1449.14 €	8,93 €	8,02 €	6,94 €
Inférieur à 1831.14 €	10,47 €	9,40 €	8,14 €
Inférieur à 2213.14 €	12,02 €	10,80 €	9,35 €
Inférieur à 2595.14 €	13,56 €	12,19 €	10,55 €
Inférieur à 2977.14 €	15.11 €	13.56 €	11.76 €
Inférieur à 3486.14 €	15.89 €	14.34 €	12.54 €
Inférieur à 3995.14 €	17.44 €	15.12 €	13.32 €
Inférieur à 4505.14 €	18.20 €	16.35 €	14.16 €
égale ou supérieur à 4505.15 €	22,72 €	20,52 €	17,75 €
Hors commune	33.78 €	33.78 €	33.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

#### **11.2 : SEJOURS ADOS**

Le Président, informe que la commission Jeunesse, réunie en commission le 23 mars 2010, s'est prononcée sur le choix des séjours pour cet été, et propose :

Séjours	organismes	Jours	Dates	Coût	Places	Coût Total
Pêche	Thizy	8	14 au 21/08/10	549	2	1 098
Motocross	Thizy	8	10 au 17/07/10	689	3	2 067
Multisport quercy	AROEVEN	14	11 au 24/07/10	890	12	10 680
Londres	FOCEL	8	6 au 13/07/10	960	3	2 880
A la mesure de vos sensations	Vacances Evasion	10	10 au 19/07/10	721	3	2 163
A la mesure de vos sensations	Vacances Evasion	10	13 au 22/08/10	721	3	2 163
Le Grand Bleu - activités nautiques	AROEVEN	15	11 au 25/07/10	970	3	2 910
Sun and Surf	FOCEL	14	2 au 15/08/10	1155	4	4 620
<b>TOTAL</b>						<b>28 581</b>

Dit que 33 places sont proposées pour un coût total de 28581 € inscrit au budget primitif 2010, chapitre 11 ;  
 Demande au conseil l'autorisation de signer les conventions avec les différents organismes.  
 Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions

### **11.3 : GRILLE DE TARIFICATION DES SEJOURS**

Le Président demande au conseil communautaire, de délibérer sur la tarification à appliquer sur l'ensemble des séjours que la Communauté mettra en place,

Propose pour les habitants de la communauté de communes :

	de 1067,1 5 à	de 1449.1 5 à	de 1831.1 5 à	de 2213.1 5 à	de 2595.1 5 à	de 2977.1 5 à	de 3486.1 5 à	de 3995.1 5 à	> à
de 0 à 1067,14	1449.1 4	1831.1 4	2213.1 4	2595.1 5	2977.1 4	3486.1 4	3995.1 4	4505.1 4	4505.1 5
50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	95%

Propose pour les habitants domiciliés hors de la communauté de communes un réajustement de 12 % sur le coût du séjour, afin de tenir compte de la charge administrative,  
 Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

### **12/ Hôtel d'Entreprises : contrat d'entretien porte automatique**

Le Président, informe de l'obligation réglementaire de procéder à une maintenance et vérification des installations de portes ou portails automatiques ou semi-automatiques.

Dit que pour l'hôtel d'entreprises, le 1<sup>er</sup> étage est doté d'une porte automatique, la société SVATON propose un contrat d'entretien d'un an renouvelable, pour 2 visites d'entretien pour un montant HT de 298 €

Demande l'autorisation de procéder à la signature de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

### **13/ Informations et questions diverses**

- La haie autour de l'accueil de loisirs de D/T sera effectuée en octobre 2010 (devis validé le 25/3/10 pour 882.75 €HT) ;
- Courrier du 22/3/10 du Conseil Général concernant l'étude artistique,
- Travaux au siège social : création d'une rampe, modification de l'entrée principale
- Panneaux d'entrée de ville

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le Président  
**Michel COMMANAY**